



Réunion du 22 juin 2017 du :

Conseil Communal de Durbuy

Compte rendu citoyen.

Mise en bouche...

Hier à 18 h 30 pétante, il y avait match dans le parc communal à Barvaux, et pugilat (verbal) après 19 h dans la salle du conseil (*j'y reviendrais plus loin*)

Le match devant la salle des mariages est évidemment une métaphore due à mon imagination fertile, car, nous étions 11 en comptant le gratte-papier, soit une équipe de foot sans les réserves, le coach, etc., comme vous nous manquez, oui, vous qui n'étiez pas présent, j'étais triste, mais je me suis vite remis avec le temps radieux de la fin de journée et les bons mots des uns et des autres, l'humour badin était au rendez-vous d'avant conseil.

A signaler toutefois la positivité très communicative de Chantal, par rapport à la réunion liégeoise du vendredi 16 juin écoulée, elle est sortie de l'endroit comme une groupie après un show de Justin Bieber ! Et c'est peu dire, les jeunes présents à ce débat étaient nombreux, ce qui renforce davantage sa combativité déjà féroce, car la belle n'a ni sa langue ni ses idées en poche.

Mais comme les bonnes choses ont toujours une fin, vers 18 h 55, il a bien fallu briser là, et se rendre dans la salle si nous voulions savoir comment l'ordre du jour serait ficelé.

Vous êtes prêts ? Oui, fort bien, car on commence...

Conseil communal du 22 juin 2017

Le conseil communal du 22 juin 2017 s'est une fois encore ouvert sous la présidence de notre actuel mayor Philippe Bontemps le premier cdH de Durbuy.

Avant de démarrer la séance, le bourgmestre souhaite savoir si des remarques sur le précédent PV sont à faire, un conseiller de l'opposition (Mr Carrier, je pense) signale que le point 13 sur Vivalia n'a pas été abordé, il se demande pourquoi, et formule une objection, Mr Bontemps prend acte.

Rien que cela aurait dû me mettre la puce à l'oreille, les débats seront animés.

Il est aussi indiqué par le mayor que la rue du Comte Théodore d'Ursel sera désormais interdite au stationnement, l'arrêt sera autorisé, mais stoppé l'automobile pour aller chercher le journal, c'est fini, Laurence Le Bussy est mécontente, et ne le cache pas, elle monte au front une première fois, mais tintin, pas de zone bleue, pas d'horodateur, pas de stationnement, les commerçants n'en veulent plus. Mais pourquoi ? Cette mesure a été adoptée en 2014, mais jamais activée, dorénavant, ce sera chose faite. Une signalisation adaptée avec le panneau E1 sera clairement posée, ce qui mieux traduit signifie

que vous pourrez vous arrêter selon les textes du code de la route, soit juste le temps nécessaire à embarquement ou l'inverse, de personnes ou de choses. Vous voilà prévenu(e).

(NDR : tient donc ? J'ai l'impression qu'on se dirige doucement vers un Durbuy sans bagnole comme le disait Marc Coucke dans un reportage vidéo l'an dernier, si tel est le cas, des commerces disparaîtront, cela me semble d'une limpide évidence, et à vous ?)

Monsieur Bontemps rappelle encore, et il semble que cela soit vraiment nécessaire qu'il soit strictement interdit en cette période de sécheresse de faire du feu dans le jardin, dans un champ, dans un bois, bref, partout en extérieur.

Il souhaite également que la population utilise l'eau avec parcimonie, cet élément est précieux, et il en manque déjà dans pas mal de régions de Belgique et d'ailleurs *(et même dans l'Ourthe)*.

Après tout cela, les choses sérieuses commencent dans une salle où il faut le reconnaître, l'air conditionné fait cruellement défaut.

Ainsi que le mayor l'annonce, on passe au plat de résistance.

Point 1 : Bernard Chariot pour le CPAS présente pour approbation les comptes de 2016. Pour l'exercice, il s'aide de la vidéo projection avec un PPS rudement bien construit, son exposé, énoncé d'une voix monocorde, sans passion, laisse transparaître toute la concentration de l'homme.

Du fond de la salle, l'écran n'est pas vraiment lisible, mais les postes cruciaux sont détaillés verbalement.

Après 45 minutes, l'affaire est close, le conseil approuve à l'unanimité et remercie Monsieur Chariot, et il le mérite, mais il ajoute encore sous la forme d'une alarme que les difficultés dues à la réforme du chômage aggravent la situation et la gestion de son Centre publique.

L'aide sociale explose, plus de 300 personnes sont bénéficiaires d'un revenu d'intégration.

Une aide sociale qui est désormais mise en péril si le politique ne trouve pas de solution rapidement. Nul n'est dupe, la catastrophe était prévisible, annoncée, mais personne ne dispose d'une réponse, le nombre d'assistés sur l'entité ne fait que croître d'année en année, le CPAS, sis à Bomal, travaille avec Intégra + de Barvaux, mais générer de l'emploi pour faire diminuer les bénéficiaires du revenu d'intégrations et les chômeurs de Durbuy, les objectifs sont communs, mais les possibilités extrêmement minces, voire inexistantes !

Préalablement à l'ouverture du point suivant, Laurence Le Bussy à poser quelques questions techniques, et les réponses semblent l'avoir satisfaite.

On notera qu'elle souhaite savoir la différence entre la contrainte et la poursuite (pour la récupération de fonds) c'est respectivement : l'avocat ensuite l'huissier.

Son questionnement se porte maintenant vers les travaux aux bâtiments des pères Oblats et le déménagement du CPAS vers cet endroit plus central à Barvaux. Concernant les travaux, cela prend tournure, mais pour le déménagement, il est hautement prématuré d'établir un calendrier.

Point 2 : Il arrive à l'écran, l'orateur change, il s'agit maintenant de Francis Dumoulin, qui est e.a l'échevin des chiffres de la Ville. Lui aussi connaît son affaire, et heureusement, car l'opposition l'attend au tournant. En 15 minutes d'exposés pour les comptes de Durbuy avec un très joli comparatif 2015/2016 projeté sur l'écran, les gens n'ont pas eu le temps de s'endormir. Pas mal pour l'effort, mais pour la persuasion, peut mieux faire.

A ce stade, les commentaires ne fusent pas, Micheline Têcheur annonce toutefois, stoïquement, qu'elle ne doute nullement de la justesse des chiffres, mais que pour elle, ce sera non ? Alors que le vote n'est pas encore intervenu.

Nous en voici seulement au troisième point de l'ODJ, il traite de la MB, modification budgétaire n°1 ! J'ai donc envie de dire le point qui fâche !!!

Point 3 : Les différentes pages sont clairement détaillées, ce qui est de nature à satisfaire l'assistance active ou passive. Monsieur Dumoulin maîtrise son dossier et exécute la présentation en fonction.

Il est à ce moment des réjouissances chiffrées, précisément 20 h 10 ! Laurence Le Bussy demande et obtient le bâton de parole, elle reproche l'absence d'une note de politique générale ! Philippe Bontemps indiquera plus loin que cette fameuse note a été déposée au début de la législature.

Laurence Le Bussy se lance alors dans une projection vers 2018, et sur base de ses éléments, la sentence tombe, les projections indiquent un déficit marqué. Elle soutient alors que la majorité modifiera les chiffres en retirant ici, pour ajouter là-bas, etc., histoire que le canard ne boite pas, elle n'est pas cliente de ce mode de conduite des affaires, même si dans le cas d'espèce on se trouve dans du virtuel. La ligne et la déontologie du groupe socialiste sont tout autres.

Mais la dame n'en a pas encore terminé, voici qu'elle jette sur le tapis la rupture du bail emphytéotique avec Dureco <http://www.durecofs.be/> qui se trouvait alors installé à Rome, on sait pourquoi le bail a été cassé, une certaine installation de loisirs, mais ce que le citoyen sait moins concerne une clause de pénalité, une indemnité de rupture unilatérale de 15.000 €/année est due à Dureco, et cela durant 15 ans. Oui, J'ai l'impression d'entrer dans une spirale infernale ou l'argent se jette et ne se gagne plus ! Mais ou diable va-t-on, et c'est précisément ce que Madame Le Bussy indique à l'échevin, "vous conduisez Durbuy dans le mur, vous allez laisser une commune exsangue pour les prochaines élections (octobre 2018)" elle prévoit un déficit de -48.185,98 € au 1/1/2018, un déséquilibre inacceptable. La crainte d'un recours contre Durbuy par le ministre de tutelle ne doit pas être ignorée, le boomerang revient toujours à son lanceur, poursuite t'elle, elle rappelle encore que les ventes à Marc Coucke, coup de chance ou non, cela ne se répétera plus pour la Régie Foncière, elle ajoute cette fois en parlant de l'Extraordinaire que la balise par habitant ne fait pas tout (154 € 99) elle s'imagine être dans Jurassic Park I et entend la réplique « *J'ai dépensé sans compter* », il faut rester prudent et ne pas vider les caisses avant les prochaines élections.

Si aujourd'hui n'est pas demain, alors comment sera-t-il ?

André Tassigny, que l'on n'avait pas encore entendu, rejoint la thèse du PS, les chiffres sont en sous-estimations, aurait-il cité le mot bidouille ? Mais oui, je pense bien.

Vous estimez maintenant que l'affaire est pliée, mais non, elle l'avait promis, Madame Têcheur s'exprime, une phrase courte, mais pleine de sens, elle a de la crainte avec les jeux d'écritures, même s'ils entrent dans un cadre légal. Ben dit donc.

Monsieur Demoulin, sans se démonter, heureusement, assène : à chacun sa politique, mais il faut, avant de critiquer, savoir lire correctement les chiffres virtuels, il faut tenir compte de la Régie Foncière, modèle unique en Province de Luxembourg, les plans d'emprunts sont rigoureusement respectés, non, Durbuy ne va pas dans le fossé ou dans le mur.

Il souligne qu'il reste ouvert à la discussion et conclut à l'adresse d'un chef de file MR, qu'il est plus simple de critiquer que d'aider à trouver des solutions. Tout cela en préalerte orange !

Monsieur Bontemps aimerait aussi ajouter qu'avec la rupture du bail Dureco, la commune était sans autre alternative réalisable, elle a donc décidé d'acheter un terrain adapté dans le parc artisanal (zoning) de Barvaux et de le louer à Dureco, charge lui étant impartie de construire ses bâtiments, à ses frais, sur le terrain communal. Monsieur Paquet indique alors que Dureco a investi pour les locaux plus de 500.000 € et qu'ils reviendront un jour à la Ville, il ajoute être convaincu que l'opération est bonne, Ben tient.

Laurence Le Bussy imagine qu'il aurait été plus sage de louer le terrain à Dureco pour le montant de la clause de rupture, il lui est rétorqué que cela était inenvisageable.

Monsieur l'Echevin des travaux indique encore que Dureco fait dans le social, et son action est appréciable, ils ont même été sponsorisés pour les frais de la construction.

Un couac entre Monsieur Mottet et un conseiller PS est survenu à ce moment de la séance, il y avait comme un relent de Publifin dans l'air, si, si, j'ai entendu l'allusion, le conseiller, Mr Carrier si je ne me trompe, a signalé qu'il pourrait également en sortir pas mal vis-à-vis du cdH. L'incident a été rapidement clos, mais de "*coup de gueule*" nous n'avons pas encore tout entendu.

Maintenant, faite appel à votre mémoire, ou relisez le dernier compte rendu, il est question d'acheter une nouvelle balayeuse pour la ville, une machine couteuse, et la cheffe de File PS propose une alternative et sort de sa manche une coupure de presse avec un engin récemment mis en service dans je ne sais quelle commune, il s'agit d'un Glouton.

Je vous signale au passage que le vote sur les points 2 & 3 n'est pas encore intervenu, mais revenons à la machine de nettoyage, Monsieur Paquet refuse la proposition du PS, il veut une balayeuse, le glouton est inadapté pour la Ville de Durbuy, à ce moment William Denis (cdH) intervient dans le débat, il confirme qu'il faut la balayeuse demandée par l'échevin des travaux, que le Glouton n'est qu'un aspirateur, que les batteries coûtent une fortune, etc. Laurence Le Bussy se fâche vertement en signalant qu'il n'a rien à dire à ce stade de la discussion qu'elle ne s'entretient pas avec lui, etc. Sur quoi, le bourgmestre ramène le calme, c'est aussi son rôle, et indique que dans son groupe, chaque élu a le droit de s'exprimer s'il le désire. Aujourd'hui, les mondanités ne sont pas trop de mise, et William Denis à constater, s'il ne le savait, que Madame Le Bussy a du répondant. Il s'est même excusé d'avoir interrompu la cheffe du PS, histoire calmer le jeu. Monsieur Paquet intervient encore pour justifier des travaux réalisés et notamment sur Verlaine, à nouveau LLB monte en flèche, elle signale à l'échevin que les rénovations sur Verlaine n'ont pas été réalisées pour elle, et que deux de son camp sont du même village, elle ose, car LLB ose tout ! Dire à Monsieur Paquet qu'en fait, il semble diriger la commune, rire ou grimace, difficile à dire, mais il en faut, ce sur quoi Freddy Paquet revient à la justification et demande qu'on lui indique quels sont les projets qui n'auraient pas dû être conduits à terme ? Pas de réponse !

Mais au fait, on cause, on se pulvérise d'invectives, mais, et le vote dans tout cela, car ces bien le but du jeu, il faut voter, c'est pour cela que la réunion se tient, on parle, on explique et enfin, on vote. Les comptes des voix sont vite faits, oui pour la liste cdH, et pour l'ensemble de l'opposition, sans surprise, c'est non.

Et pour la balayeuse, on y reviendra une prochaine fois, en principe, car à ce propos, la demande du MR au conseil précédent est toujours sans réponse.

Le mot de la fin avant de poursuivre au point suivant revient au Laurence Le Bussy qui conclut sur quelques divers, c'est trop bref que pour relater, et sans réelles importances.

Point 4 : c'est maintenant au tour de Monsieur Bontemps de le présenter, il concerne les comptes budgétaires de la Régie foncière, cette fois, pas d'enrobage sous format PPS, le tout sort brut de décoffrage, pas de question, tout le monde s'en fou, le vote de la majorité est oui sans surprise, PS et MR disent non de concert, et Madame Têcheur pour Ecolo, s'abstient de prendre position.

Point 5 : Bilans et comptes de résultats, à nouveau Philippe Bontemps est à la manœuvre, Ecolo reproche le manque de transparence et de compréhension, le mayer signale que c'est très technique, mais que des questions peuvent être posées, on coupera court et le vote sera un copier-coller du précédent.

Point 6 : un achat à Inzepré et non une vente comme indiquée dans l'ODJ, la correction sémantique est faite, le projet d'acte fixe le paiement du bien à 7.000 euros en l'état ou 10.000 si la démolition est réalisée par le propriétaire, l'aumône habituelle dans le cadre du plan HP, point barre.

Point 7 : Vente à Baba, c'est OK

Point 8 : Bail ISC avenant 3, également unanimité.

Point 9 : Éclairages publics à divers endroits de l'entité, on installe du LED, pour MR et Ecolo, c'est une bonne chose, Laurence Le Bussy ne s'est pas éteinte, mais acquiesce, mon Dieu que c'est lumineux.

Point 10 : souvenez-vous du dernier compte rendu à propos de la toiture de l'école de Heyd, le tribunal a été saisi, l'arrêt tombera dans les prochains jours, car l'affaire a déjà été plaidée, la justice va vite, si on la motive. Mais le toit attend sa réparation, le conseil accepte le cahier des charges dans sa nouvelle version.

Point 11 : Freddy Paquet explique avec force détails comme il sait le faire, et ce sujet sur les voiries agricoles, c'est son dada, l'affaire est entendue à l'unanimité.

Point 12 : il ne s'agissait que de préciser certaines choses et d'adapter le cahier des charges approuvé lors du dernier conseil. Tout le monde est en harmonie, c'est beau l'unité, on gagne du temps.

Point 13 : pas de détail ou de détails, le projet Trail est adopté.

Point 14 : Une fois encore avec une référence au dernier conseil, et aux remarques pertinentes de la cheffe de file PS, on reparle de la caution pour le matériel loué par la commune à des organisateurs d'événements, Mr Paquet reproche fermement à Laurence Le Bussy d'avoir dit en séance publique que les cautions pour le prêt de matériels n'étaient pas ou jamais remboursées, elle s'inscrit en faux, reprecise ses propos, blablas orange, et pour en arriver à quoi, une modification simple, la caution sera désormais fixée à 50 €, pour la majorité, c'est oui, et du côté opposition, le non est martelé.

Point 15 : Vroom, vroom, mais non, ce n'est qu'une précision pour le gardiennage des motos, des chalets sont installés au parking à Durbuy vieille ville, des gardes les utiliseront du 1er juillet au 31 août, et ce, jusqu'à 19 h, à quelle heure commence la journée, ma foi, je ne l'ai pas entendu ! Après 19 h, le motard ne sera pas jeté, évidemment, cela ferait mauvais genre, mais son bike disparaîtra peut-être ? Mais oui, il y a de récents précédents. Pour voir de belles motocyclettes, sans courir à Francorchamps où dans un musée, il faudra sûrement se déplacer à Bomal, juste au carrefour central, et là-bas, les prix du soda et du spaghetti sont abordables.

Gentil comme tout ou pressé d'en avoir fini, Monsieur Bontemps fait un package des **Points 16 à 21**, tout le monde est ravi et d'accord, les mises en conformité seront réalisées, la séance ouverte au public est terminée, l'assistance sort en rang d'oignons dans le silence religieux qui convient, et nous nous retrouvons enfin dans la fraîcheur du parc communal pour échanger nos impressions.

Monsieur Bontemps n'ayant pas fixé le prochain RDV, dès que j'en serais informé, je vous communiquerais la date et l'heure prévue.

Ce conseil ma bien plus, j'ai trouvé le mayer plutôt didactique, Monsieur Mottet un brin râleur, Laurence Le Bussy mieux que Laurence Le Bussy et André Tassigny pas très en verve pour une fois, Enfin, Madame Têcheur égale à elle-même, Ecolo, un point c'est tout. Jean-Marie Carrier est intervenu juste à propos. Je décernerais la palme à Monsieur Chariot qui a été très explicite et particulièrement complet, nous épargnants le non-essentiel.

J'ai parlé au début de mon papier d'une équipe de foot, tout compte fait s'il y avait eu match, Monsieur Bontemps aurait fait un excellent arbitre, tantôt chahuté, tantôt applaudi.

Suivez bien mes mails et le site [sos-durbuy.be](http://www.durbuy.be), dont je m'occupe désormais, la date du prochain conseil vous parviendra par ces canaux, vous pouvez également consulter la page afférente sur le site officiel de la Ville. <http://www.durbuy.be/>

Après avoir passé une rapide relecture, j'ai soumis mon texte à Marc Blasband qui était en ma compagnie au conseil, je vous livre ci-dessous, sous forme d'un copier/coller, son analyse de la séance :

Appréciation de Marc :

Cher Alain,

Merci de ce projet; très agréable à lire comme d'hab. Pour mon réveil ce main, c'était chouette.

Quelques remarques:

Le CPAS distribue autant qu'il dépense en frais de personnel. Les chiffres donnent l'impression que le CPAS a deux buts: fournir du travail à son personnel en plus d'aider les personnes en difficultés sur la commune. Ce reproche vaut pour toute notre société bien plus que pour notre CPAS à Durbuy. Mais pensez à ceci chaque fois que l'on vous parle de revenu universel.

Il faut noter que la commune profite d'une plus-value de 740,000€ sur la vente de terrains. Je présume à Marc Coucke, parce que son nom n'a pas été cité par la commune. On comprend ainsi le soutien que l'administration communale voue à Marc Coucke. Il lui a enlevé une épine du pied. La gestion financière de la commune aurait-elle été à ce point désastreuse ? Pour paraphraser ce qu'a dit LLB, la commune a-t-elle vendu les bijoux de famille et l'avenir sera-t-il d'autant plus difficile ?

Micheline Têcheur souligne un point important : ces tableaux de chiffres sont incompréhensibles pour le néophyte. Le citoyen moyen n'y comprend rien. Moi non plus. Mais la présentation du CPAS, toute ludique qu'elle ait été ne m'a rien laissé comme information, à part ce problème de société. Par soucis de transparence et de démocratie, il faudrait plus de pédagogie. Ce que le mayor balaie d'un revers de la main: il comprend les budgets ainsi que les technocrates et cela doit suffire.

La balise c'est le montant emprunté par habitant. Il ne peut pas dépasser 180€

Le bail DURECo. Une question me taraude. Pourquoi ne pas avoir fait payer l'acheteur? Incurie ? Soucis de ne pas heurter le brave homme ? Si je fais le calcul, la manne apportée par Marc Coucke est ainsi réduite à 500,000€ environ.

Les motos. On n'a pas parlé des motos volées. On n'a pas parlé de la perte d'emplois dus au départ des motos (4 ou 5 temps pleins selon mes sources). Les bagarres budgétaires ont-elles usé l'opposition ? Ou s'agit-il d'un tabou?

Amitiés

Marc

Vous comprendrez que retranscrire mot pour mot l'intégralité des débats, n'est pas possible, si vous avez besoin d'une précision, n'hésitez pas à me contacter.

Enfin et pour conclure, je n'ai pas souvenir d'un conseil où il a été aussi souvent indispensable de se référer au précédent pour comprendre la chose débattue ?

Ce compte-rendu non officiel n'est nullement exhaustif des débats.

Rédacteur : Alain ROPPE.

Appréciation : Marc Blasband.

Durbuy, le 12 juin 2017.



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

est invité pour la première fois à assister à la réunion du Conseil Communal du **jeudi 22 juin 2017 à dix-neuf heures.**

La Directrice générale f.f.,

Michèle THOMAS

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

ORDRE DU JOUR

1. CPAS. Comptes 2016. Approbation.
2. VILLE. Comptes 2016. Approbation.
3. VILLE. Modification budgétaire N° 1. Approbation.
4. RÉGIE FONCIÈRE. Comptes budgétaires 2016.
5. RÉGIE FONCIÈRE. Bilan et comptes de résultats 2016.
6. RÉGIE FONCIÈRE. Vente à CANTILLON. Projet d'acte.
7. RÉGIE FONCIÈRE. Vente à BABA. Projet d'acte.
8. RÉGIE FONCIÈRE. Bail emphytéotique au profit de l'ISC. Avenant n° 3.
9. Eclairage public. Remplacement luminaires HgHP par des LED à Bende, Borlon, Durbuy, Septon, Grandhan, Barvaux, Tohogne. Commande et convention.
10. Remplacement toiture école de Heyd. Nouveau cahier spécial des charges travaux.
11. Amélioration des voiries agricoles 2016. Bohon. Cahier spécial des charges.
12. Plan HP 2016-2017. Entretien voiries Bois des Mignéés à Barvaux. Cahier spécial des charges adapté.
13. Pays de Famenne. Projet trail (FEADER – Mesure 16.3). Adoption.
14. Règlement sur le prêt de matériel. Adaptation.
15. RCCR. Stationnement des motos à Durbuy. Prolongation.
16. Mise en conformité des bâtiments administratifs. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
17. Mise en conformité des bâtiments du patrimoine. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
18. Mise en conformité des bâtiments sportifs. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
19. Mise en conformité des bâtiments du culte. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
20. Mise en conformité des bâtiments scolaires. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
21. Mise en conformité des bâtiments de l'atelier communal. Cahier spécial des charges (électricité, intrusion, incendie, gaz).
22. PE. Désignation d'un maître spécial de religion catholique à raison de cinq périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Pierre-Armand CAJOT.
23. PE. Désignation d'un maître spécial de religion catholique à raison de cinq périodes en remplacement de Pascaline MICHAT : Claire-Lise LIEGEOIS.
24. PE. Désignation d'une institutrice primaire à raison de dix-huit périodes en remplacement de Maria Teresa DI CRESENZO : Ety CHABROL.
25. PE. Congé pour interruption de carrière à un cinquième temps : Martine JADOT.
26. PE. DPPR, un quart temps supplémentaire : Marylène STASSIN.

VILLE DE DURBUY



Basse Cour 13

Tél. : 086/21.98.11 Fax : 086.21.98.38

Par le Collège :

La Directrice générale f.f.,

Michèle THOMAS



Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS

Le point supplémentaire suivant est proposé à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 22 juin 2017 :

15a. Stationnement motos Durbuy. Prolongation de l'ordonnance du 29 mars 2017.

Le **point 15** est **modifié** comme suit :

RCCR. Stationnement des motos à Durbuy.